

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-RICI-280-20-10-07/08/2017

Date de publication : 07/08/2017

IR - Crédit d'impôt pour la transition énergétique - Conditions tenant aux modalités de réalisation des dépenses

Positionnement du document dans le plan :

Les commentaires exprimés dans ce document, qui ne trouvent plus à s'appliquer compte tenu de la suppression de la condition de réalisation d'un bouquet de travaux pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique à compter du 1^{er} septembre 2014, sont retirés à compter de la date de publication de la présente version.

Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, il convient de consulter la version précédente dans l'onglet "Versions Publiées Du Document".



AVERTISSEMENT

Attention : Les liens cités par ce document vers les autres documents de la base ne sont pas versionnés, c'est-à-dire qu'ils renvoient vers la dernière version publiée du document ciblé. L'onglet "Versions Publiées Du Document" vous permet de consulter la doctrine en vigueur à une date donnée.